

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



Declaration de Maladie

N° W19-558745

ND: 37058

Maladie Dentaire Optique A

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 0836 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : TAMALEDDINE MOHAMED

Date de naissance : 01.01.1943

Adresse : 49 RUE MY IARISS EL AZHAR - BERRECHID

Tél : 06.41.44.46.65 Total des frais engagés : 919,70 DA

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 3 AOÛT 2020

Nom et prénom du malade : MR MOHAMED TAMALEDDINE Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : polyarthralgie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel au médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration, et avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : BERRECHID le : 03/08/2020

Signature de l'adhérent(e) :

[Signature]



Docteur Abdellah

EXPERT ASSERME
LES TRIBUN

MEDECINE GEN

169, Boulevard Mou

BERRECHID

Tél. : 05 22 33 72 86

Berrechid, le - 3. AOUT 2020 : برشيد، في

SYNTHEMEDIC
22 rue esoubir benoual souem roches
notres casablanca
SYMBICORT TURBUHALER

200 µg Pdre p ush
Flacon de 120 doses P.P.V. : 297.00 DH
104/14 DMP/21/NRO P.P.V. : 297.00 DH
6 118001 020708

SKNG
M41-19
AVR-21

Arcadia 120 mg
7 comprimés
P.P.V. : 134.50 DH
Distribué par MSD Maroc
AMM 44816DMP/21/NT0

6 118001 118001 6

611 800116 013 7
D. PROSTENE 1 Seringue
P.P.V. : 56.60 DH
AMM 2350MP/21/NT1
Distribué par MSD Maroc
B. P. 136 Boucaoura

6 118001 118001 6

LOT : M0329
PER : 07/2021
P.P.V. : 75.00 DH

LOT : 196E004
PER : 09 2022

RELAXOL 500MG/2MG
CP B20

P.P.V. : 53DH10

6 118000 066833

DR MOHAMED JAHAL EDDINE

56.60

① Diproctin inj



53.10

② Relaxol cp
1 inj en 17.



134.00

③ Arcoxia 120
1 cp 3 fi / 24 h

Pharmacie 2000
Docteur Kadiri L. Zhab
22 Bd Mohammed V - Berrechid
318 RRH/21/NT0
R22 19/10/15 DS



75.00

④ Inero cp 20 hte de 14
2 cp le m x



297.00

⑤ Symbicort 200
1 cp le m x 14 j



1 soufflé uti stric en 14 j

616.20

Dr. Abdellali EL OTMANI
Expert Assermenté - Pres les Tribunaux
169, Av. My. Ismail - Berrechid
Tél.: 0522 33 72 86

Docteur A

EXPERT ASSERMEN
LES TRIBUNAUX
MEDECINE GENERALE

169, Boulevard Moulay Ismaïl
BERRECHID

Tél. : 05 22 33 72 86

10 AOUT 2020

Berrechid, le : برشيد، في

LOT : 20E009
PER : 12 2021

PROFENID 2,5%
GEL T60G

P.P.V : 34DH40

6 118000 060550

PPV: 61DH50
PER: 02/23
LOT: J596

PPV
LOT
PER

28,50



الد

لدى المحاكم
العام

PPV
LOT
PER

28,80

ولاي إسماعيل
برشيد

الهاتف : 05 22 33 72 86

DR MOHAMED JAHALEDDINE

61,50

① Mobic ep 15g



1 Cp le soir x 14 jrs ap le lin

28,80

② Vitaneuril fat N°2



2ep 3 fs / 24h ap le p

34,40

③ trafai's gel



3cp / 24h

Pharmacie
Docteur
21, bd Moulay Ismaïl V. BERRECHID
Téléphone : 0522.33.72.86

Pharmacie
Docteur
21, bd Moulay Ismaïl V. BERRECHID
Téléphone : 0522.33.72.86

Dr. Abdellali EL OTMANI
Expert Assermene Prés les Tribunaux
169, Av. My. Ismaïl - Berrechid
Tél.: 0522 33 72 86